

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 24 octobre 1900.

Le Souverain-Pontife vient de pourvoir à un certain nombre de charges vacantes dans la cour romaine. Ce n'est pas encore le grand mouvement qui devra avoir lieu après le consistoire, et qui sera déterminé par les nominations des nouveaux cardinaux ; c'est simplement le remplacement des vides créés par la mort du cardinal Mazzella, jésuite.

La préfecture des Rites avait été laissée à dessein vacante, car la veille des canonisations et béatifications qui allaient se faire cet été, le Souverain-Pontife ne voulait point pourvoir cette importante congrégation d'un titulaire qui aurait pu se trouver aux prises avec des difficultés imprévues. Il avait donné au cardinal Aloisi-Masella, prodataire, la charge de pro-préfet des Rites, et en cette qualité lui avait demandé de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour le plein succès de ces fêtes de la sainteté. L'initiative pontificale a eu les plus heureux résultats. Le cardinal Aloisi-Masella, rompu depuis de longues années à toutes ces difficultés, puisqu'avant d'être pro-dataire il avait été préfet des Rites, a présidé les canonisations. C'est grâce à lui que la lumière électrique a été introduite avec abondance à Saint-Pierre, initiative dont tout le monde l'a félicité.

— Quand la lumière électrique voulut se produire pour la première fois à Rome, cela n'alla pas sans peine, et on peut même dire que ce nouvel éclairage commença par un échec en bonne et due forme.

En 1880, la basilique de S. Lorenzo in Damaso venant d'être splendidement décorée de peintures et rouverte au culte. A l'occasion des fêtes qui se donnèrent alors, la commission ordonnatrice crut utile de faire concourir la lumière électrique qui venait de faire son apparition à Rome, et des lampes à arc furent mises dans l'église. Bien entendu elles ne devaient point remplacer la lumière liturgique, mais servaient à faire ressortir les ors brillant neuf, et à éclairer d'un jour plus éclatant les fresques retraçant des scènes de la vie de saint Laurent. Le cardinal Bartolini était alors préfet des Rites ; immédiatement il

inter
lamp
Qu
nisati
des l
meille
gloire
Trinit
ensem
duum
à Sai
décora
A part
cité de
liturgi

— I
qui éta
qu'il oc
encore

— L
n'est po
affaiblie
pour sig
ses pièc
abus, il
porte co

— Le
ticane se
relevons
Léon XI
nouveaux
le plus é
et du bi
teurs.

L 3 4 n
nouveau v